COMITÉ DE BADMINTON
Rhône - Lyon Métropole

Règlement

Entrée en vigueur : 01/09/2026

Validité : permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 6

RÈGLEMENT OFFICIEL
VICTOR COUPE DU RHÔNE – LYON METROPOLE JEUNES 2026

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026 - CHASSIEU

Dossier Poona : 2600637

Dans ce règlement, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont valeur à la fois de féminin et de masculin.

1. DÉFINITION ET OBJET

La VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes est une compétition organisée sous la forme d'un Championnat Départemental Jeune au sens de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

La raison d'être de ce rendez-vous majeur du Rhône chez les jeunes est de regrouper un maximum de jeunes compétiteurs du Rhône – Lyon Métropole et de décerner les titres de Champion du Rhône – Lyon Métropole au sein des catégories Poussin à Junior et dans les disciplines de simple, double ou mixte.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif de la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes.

Le suivi de la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône – Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle des Commissions Départementales Jeunes et Compétitions.

2. ORGANISATION

La date et le lieu sont proposés en concertation par les Commissions Départementales Calendrier, Compétitions et Jeunes, pour décision du Conseil d'Administration CDBR-LM.

L'accueil de la VICTOR Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes peut se faire en partenariat avec un ou plusieurs clubs affiliés du Rhône – Lyon Métropole, dont le rôle est de soutenir le CDBR-LM qui reste en charge du pilotage de la compétition.

Une fois la date et le lieu définis, la création de la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est assurée par le siège CDBR-LM. La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM.

3. CRITÈRES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes 2026 les joueuses et joueurs licencié(e)s FFBaD pour la saison en cours dans le Rhône – Lyon Métropole, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

S'agissant d'un Championnat Départemental, les inscriptions de joueurs issus de clubs extérieurs au Rhône – Lyon Métropole ne sont pas acceptées.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs peuvent participer à la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes 2026 dans les catégories suivantes :

- Poussin (U11) ouvert aux Minibad et Poussins *nés en 2017 et après*
- Benjamin (U13) ouvert aux Poussins et Benjamins *nés entre 2015 et 2018 inclus*
- Minime (U15) ouvert aux Poussins, Benjamins et Minimes *nés entre 2013 et 2018 inclus*
- Cadet (U17) ouvert aux Benjamins, Minimes et Cadets *nés entre 2011 et 2016 inclus*
- Junior (U19) ouvert aux Minimes, Cadets et Junior *nés entre 2009 et 2014 inclus*

La participation est ouverte aux joueurs classés N2 à P12 ainsi que les non-compétiteurs (NC) à la date de prise en compte du CPPH.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 11 novembre 2026, 23h59.

L'ouverture des inscriptions de l'ensemble des étapes de la saison se fait le mardi 1er septembre 2026, 10h.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance sur la plateforme Badnet ou l'application EBad.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBaD. Néanmoins, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié au plus tard le lundi précédant le tournoi, 12h. À défaut, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable des anomalies ou erreurs commises par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au dimanche précédant la compétition, 23h59. Le cas échéant, une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à :

1 discipline	2 disciplines	3 disciplines
10 €	12 €	14 €

Aucun paiement n'est à effectuer sur la plateforme Badnet ou sur le site de compétition pour les joueurs licenciés dans le Rhône – Lyon Métropole. Les droits d'inscription sont facturés directement au club d'appartenance via la facturation trimestrielle CDBR-LM. Le détail de la facturation est fourni aux clubs à chaque édition de facture. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, ces droits d'inscription à leurs joueurs participant aux compétitions CDBR-LM.

Les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (club hôte compris) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (remontée des résultats, etc...), un titre de reversement de 2 € par joueur effectivement participant (club hôte compris) est édité en faveur du club hôte et intégré à la facturation trimestrielle CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le lendemain de la clôture des inscriptions sur la plateforme Badnet.

Une paire DH/DD/MX est considérée comme inscrite à une étape uniquement si les deux joueurs sont inscrits sur Badnet. La date d'inscription du dernier inscrit de la paire fait foi pour l'inscription de la paire.
Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

Lorsque l'affluence dépasse la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Les joueurs inscrits en liste d'attente sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé en cas de repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le vendredi 13/11/2026 suivant le CPPH du jeudi 12/11/2026.

Les disciplines proposées sont : Simple Dames – Simple Hommes – Double Dames – Double Hommes – Double Mixte dans les catégories Poussin (U11) – Benjamin (U13) – Minime (U15) – Cadet (U17) – Junior (U19).

Un joueur peut participer à l'ensemble des disciplines. Le panachage de catégories d'âge est autorisé sur avis et validation du Conseiller Technique Départemental et de la compatibilité avec l'échéancier de la compétition, dont l'organisation reste seule juge.

Dans chaque catégorie d'âge, chaque discipline se compose :

- d'une série dite 'Elite' composée de 8 joueurs/paires maximum (la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de réviser ce chiffre dans le cas où la constitution d'une série Open n'est pas envisageable).
- d'une série dite 'Open' composée des joueurs/paires non-retenu(e)s en série 'Elite' (tenue ou non du tableau 'Open' et nombre d'entrées en fonction des inscriptions et du nombre de terrains disponibles).

Si la capacité de la compétition le permet, une série dite 'Promotion' peut être exceptionnellement crée dans une catégorie d'âge en cas de surnombre dans les inscriptions dans une catégorie d'âge sur avis du Conseiller Technique Départemental et décision de la Commission Départementale Jeunes.

La sélection des joueurs/paires se fait par ordre de CPPH décroissant dans chaque catégorie d'âge.
Un joueur retenu en série 'Open' peut être appelé à jouer en série 'Elite' dès lors qu'un forfait survient en série 'Elite' et que ce joueur se trouve être le suivant dans l'ordre de CPPH décroissant de la catégorie d'âge en question.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec deux sortants par poule) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux. Des matchs complémentaires de consolante pourront être ajoutés.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au juge-arbitre toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 14h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du juge-arbitre ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits doivent être justifiés dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais requis seront exemptés du paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

En cas de forfait d'un joueur en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises par le CDBR-LM et le juge-arbitre en concertation avec le joueur restant ou son club d'appartenance, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DÉROULEMENT

5.1. Généralités

La VICTOR Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes 2026 a lieu le samedi 21/11/2026 de 8h00 à 19h00 maximum et le dimanche 22/11/2026 de 8h00 à 19h00 maximum.

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de compétition. Les tableaux sont publiés au plus tôt 1h avant le premier match et restent susceptibles de modifications avant le début de chaque phase.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mardi soir précédant la compétition via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Le cas échéant, une seconde version des convocations est publiée au plus tard le vendredi soir via la plateforme Badnet et intègre les modifications effectuées suite aux forfaits et remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 18h30.

Les joueurs sont convoqués 60 minutes avant l'heure de leur premier match (sauf ceux du premier tour, convoqués 30 minutes avant). Les joueurs doivent annoncer leur présence dès leur arrivée sur le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion du tournoi est faite à l'aide de la plateforme Badnet.

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 15 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur nom pour débuter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 minutes de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré forfait par le juge-arbitre, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 minutes de récupération entre 2 matchs.
Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du juge-arbitre. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre deux matchs doit obtenir l'accord du juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du juge-arbitre.

5.4. Volants

Le volant officiel est le VICTOR Champion 3, fourni par le CDBR-LM pour les matchs de la compétition, à raison de deux volants maximum par match.

Au-delà, les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match. L'utilisation du volant officiel s'impose en cas de litige.

Une expérimentation, reconduite pour la saison 2026 / 2027 et visant l'utilisation de volants hybrides et synthétiques, concerne les matchs dans lesquels tous les joueurs sont classés R4 ou inférieur.
Dans ce cadre, l'utilisation de volants hybrides et/ou synthétiques homologués est autorisée uniquement si tous les participants donnent leur accord avant le début du match. En cas de refus d'un seul joueur, les volants plumes fournis par les joueurs deviennent obligatoires selon les modalités habituelles de partage. Si aucun volant plume n'est disponible ou en cas de litige persistant sur le type de volant, le recours au volant officiel de la compétition s'impose automatiquement.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraineurs.

Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour toutes les catégories d'âge.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du juge-arbitre, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision d'abandonner le match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Les volants heurtant une structure fixe du gymnase (infrastructures et panneaux de basket-ball) sont considérés faute au service et en jeu. Les volants heurtant les filins des panneaux de basket-ball sont considérés let au service et en jeu.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement qui lui est propre. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident sauf si leur responsabilité est directement engagée.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues à cet effet. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle de jeu ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de l'installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation affectés à la compétition. Cet accès doit respecter les cheminements prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Dès la fin de la compétition, le GEO sur place et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des scores sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona.

Les joueurs arrivant 1er et 2ème de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM.

Le club hôte dispose de la liberté de prévoir des récompenses supplémentaires (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la règlementation en vigueur concernant les mineurs.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

Cristina ROYUELA AGUSTIN est la juge-arbitre de la compétition.
Les décisions de la juge-arbitre sont sans appel.

Mohamed MEHANNI est le GEO principal de la compétition.

Tous les matchs de la compétition se font en auto-arbitrage.
Les joueurs sont responsables de l'évolution du score. En cas de litige, le JA pourra intervenir sur le terrain. A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match.

Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements fédéraux.

7. APPLICATION DU PRESENT RÈGLEMENT

Toute inscription à la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Jeunes 2026 implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte, le CDBR-LM ainsi que le juge-arbitre sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.